



SÉANCE ORDINAIRE DU 10 JUILLET 2023

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Candiac tenue en la salle du conseil de l'hôtel de ville, le 10 juillet 2023, à 19 h.

Sont présents :
Madame la conseillère Anne Scott
Madame la conseillère Chantal Goyette
Monsieur le conseiller Daniel Grenier
Monsieur le conseiller Jean-Michel Roy
Monsieur le conseiller Kevin Vocino
Madame la conseillère Marie-Josée Lemieux
Madame la conseillère Mélanie Roldan
Monsieur le conseiller Vincent Chatel

sous la présidence de monsieur le maire
Normand Dyotte

Sont aussi présents :
Monsieur Alain Desjardins, directeur général
Me Pascale Synnott, greffière et directrice des
Services juridiques

Le maire constate que le quorum est atteint et la séance débute à 19 h 00.

1. CONSEIL MUNICIPAL

23-07-01 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE l'ordre du jour soit adopté, avec l'ajout du point suivant :

1.3 Participation au SIIViM 2023

1. CONSEIL MUNICIPAL

1.1. Adoption de l'ordre du jour

1.2. Adoption - procès-verbal du 19 juin 2023

2. DIRECTION GÉNÉRALE

2.1. Adoption - organigramme de la Ville de Candiac





3. **DIRECTION GÉNÉRALE - DIVISION TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET DE L'INNOVATION**
4. **SERVICE DES COMMUNICATIONS**
5. **SERVICE DES FINANCES**
 - 5.1. Dépôts - rapports des déboursés et des virements budgétaires
6. **SERVICES JURIDIQUES**
7. **SERVICE DES LOISIRS**
 - 7.1. Aide financière - athlètes
 - 7.2. Aide financière - Programme d'aide - dons, commandites et activités de représentation
 - 7.3. Autorisation de signatures - entente intermunicipale relative à l'acquisition du logiciel de requêtes Solution RÉSO avec Ville de Laval
 - 7.4. Modification - Politique d'admissibilité et de soutien pour les organismes et programmes d'aide
8. **SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES**
 - 8.1. Dépôt - liste des personnes engagées - période du 20 juin au 10 juillet 2023
 - 8.2. Autorisation de signatures - lettre d'entente BU-2023-08
 - 8.3. Autorisation de signatures - lettre d'entente BU-2023-09
 - 8.4. Autorisation de signatures - transaction et reçu-quittance - employé 1696
9. **SERVICE DU DÉVELOPPEMENT - BUREAU DE PROJETS**
10. **SERVICE DU DÉVELOPPEMENT - DIVISION INFRASTRUCTURES**
11. **SERVICE DU DÉVELOPPEMENT - DIVISION URBANISME**
 - 11.1. Approbation - demandes de P.I.I.A. du 4 juillet 2023
 - 11.2. Demandes de dérogations mineures
 - 11.3. Autorisation de signatures - offre d'achat pour une partie du lot 4 314 160 - future école secondaire - excédent de fonctionnement affecté - projets futurs
 - 11.4. Représentant au comité de surveillance - Écoservices TRIA inc.





12. SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

- 12.1. Octroi de contrat - essouchage des arbres publics - appel d'offres 2317-TP
- 12.2. Octroi de contrat - travaux de déneigement - secteur des D et des T - appel d'offres 2334-TP
- 12.3. Octroi de contrat - collecte, transport et disposition des résidus domestiques dangereux de l'écocentre - appel d'offres 2336-TP
- 12.4. Regroupement d'achat de l'UMQ - sel de déglçage - appel d'offres CS-20232024
- 12.5. Grille d'évaluation et de pondération - gestion de flottes de véhicules - appel d'offres 2338-TP

13. SERVICE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

14. AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS

- 14.1. Avis de motion, dépôt et adoption du premier projet de Règlement 5000-062 (zonage)
- 14.2. Adoption - Règlement 1018-002 (parcs canins)
- 14.3. Adoptions - Règlements 5000-058 (zonage), 5001-015 (administration) et 5005-016 (permis et certificats) - bâtiments accessoires
- 14.4. Adoptions - Règlement 5000-060 (zonage) et projet de Règlement 5005-017 (permis et certificats)

15. PÉRIODE DE QUESTIONS

16. LEVÉE DE LA SÉANCE

23-07-02 ADOPTION - PROCÈS-VERBAL DU 19 JUIN 2023

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soit adopté le procès-verbal de la séance du conseil du 19 juin 2023.

23-07-03 PARTICIPATION AU SIIVIM 2023

CONSIDÉRANT le rapport 2023-0241;

CONSIDÉRANT QUE le Sommet international d'innovation en villes médianes (SIIViM) se tiendra à Nevers, en France, du 25 au 28 octobre 2023;





Ville de Candiac

CONSIDÉRANT QUE cet événement annuel, d'envergure internationale, constitue un rassemblement dédié au monde municipal visant le partage de connaissances pour des villes durables et intelligentes.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soit autorisée l'inscription de monsieur le conseiller Daniel Grenier au SIViM 2023;

QUE la trésorière ou la trésorière adjointe soit autorisée à lui rembourser, sur présentation des pièces justificatives, tous les frais de déplacement, d'hébergement et de repas et toute autre dépense incidente à cette participation, pour une dépense d'au plus 5 000 \$, plus les taxes applicables.

2. *DIRECTION GÉNÉRALE*

23-07-04 **ADOPTION - ORGANIGRAMME DE LA VILLE DE CANDIAC**

CONSIDÉRANT le rapport 2023-0237.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soit adopté le nouvel organigramme de la Ville de Candiac, tel que soumis aux membres du conseil.

3. *DIRECTION GÉNÉRALE - DIVISION TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET DE L'INNOVATION*

4. *SERVICE DES COMMUNICATIONS*

5. *SERVICE DES FINANCES*

23-07-05 **DÉPÔTS - RAPPORTS DES DÉBOURSÉS ET DES VIREMENTS BUDGÉTAIRES**

La trésorière adjointe dépose au conseil les rapports suivants :

- les déboursés effectués et autorisés pour la période du 1^{er} au 29 juin 2023 pour un total de 4 590 435,95 \$;
- les virements budgétaires pour la période du 1^{er} avril au 28 juin 2023.

Le conseil prend acte de ces dépôts.





6. **SERVICES JURIDIQUES**

7. **SERVICE DES LOISIRS**

23-07-06 **AIDE FINANCIÈRE - ATHLÈTES**

CONSIDÉRANT le rapport 2023-0224.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soient accordées les aides financières suivantes, conformément au *Programme d'aide financière aux athlètes* :

Événements	Nom des participants	Montants
Championnats provinciaux de Hockey Québec, Coupe Chevrolet, catégorie M18-A, du 6 au 9 avril 2023, à Terrebonne (Québec)	Madame Dalia Marion	150 \$
Championnat de l'Est de la Ligue Ringuette-Québec, catégorie U-14 AA, du 20 au 23 avril 2023, à Dieppe (Nouveau-Brunswick)	Monsieur Sydney Perrin	300 \$

23-07-07 **AIDE FINANCIÈRE - PROGRAMME D'AIDE - DONS, COMMANDITES ET ACTIVITÉS DE REPRÉSENTATION**

CONSIDÉRANT le rapport 2023-0223.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soit accordée l'aide financière suivante conformément à la *Politique d'admissibilité et de soutien pour les organismes* :

<i>Programme d'aide - dons, commandites et activités de représentation</i>			
Organisme	Événement	Nature du soutien	Montant
Programme action jeunesse de Candiac	Skatefest le 26 août 2023	Commandite	3000 \$





**23-07-08 AUTORISATION DE SIGNATURES - ENTENTE
INTERMUNICIPALE RELATIVE À
L'ACQUISITION DU LOGICIEL DE REQUÊTES
SOLUTION RÉSO AVEC VILLE DE LAVAL**

CONSIDÉRANT le rapport 2023-0221.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soit approuvée l'Entente de services et de licence pour l'utilisation de contenu relatif au logiciel de requêtes Solution RÉSO à intervenir avec la Ville de Laval, telle que soumise aux membres du conseil;

QUE le maire ou le maire suppléant et la directrice ou la directrice adjointe des Services juridiques soient autorisés à signer cette Entente, pour et au nom de la Ville de Candiac.

**23-07-09 MODIFICATION - POLITIQUE D'ADMISSIBILITÉ
ET DE SOUTIEN POUR LES ORGANISMES ET
PROGRAMMES D'AIDE**

CONSIDÉRANT le rapport 2023-0152.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soient adoptés, tels que modifiés, la *Politique d'admissibilité et de soutien pour les organismes* et les programmes d'aide suivants :

- *Programme annuel d'aide financière - jeunesse;*
- *Programme d'aide financière - loisirs-ainés;*
- *Programme de soutien en dons et commandites;*

QUE la Politique et ces Programmes d'aide remplacent ceux adoptés lors de la séance du 15 juin 2020 (résolution 20-06-09) et que soient maintenus les programmes non modifiés.

8. SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

**23-07-10 DÉPÔT - LISTE DES PERSONNES ENGAGÉES -
PÉRIODE DU 20 JUIN AU 10 JUILLET 2023**

La directrice par intérim du Service des ressources humaines dépose la liste des personnes engagées pour la période du 20 juin au 10 juillet 2023.

Le conseil prend acte de ce dépôt.





23-07-11 AUTORISATION DE SIGNATURES - LETTRE D'ENTENTE BU-2023-08

CONSIDÉRANT le rapport 2023-0218.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soient approuvées les conditions de la lettre d'entente BU-2023-08 à intervenir avec le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 1377, cols bleus, relative au règlement du grief BU-2023-03, déposé le 8 mai 2023;

QUE le maire ou le maire suppléant et la directrice par intérim du Service des ressources humaines soient autorisés à signer la lettre d'entente, pour et au nom de la Ville de Candiac.

23-07-12 AUTORISATION DE SIGNATURES - LETTRE D'ENTENTE BU-2023-09

CONSIDÉRANT le rapport 2023-0230.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soient approuvées les conditions de la lettre d'entente BU-2023-09 à intervenir avec le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 1377, cols bleus, relative à la renonciation à la période d'essai au poste de préposé au laboratoire, division Alimentation en eau, Service des travaux publics;

QUE le maire ou le maire suppléant et la directrice par intérim du Service des ressources humaines soient autorisés à signer la lettre d'entente, pour et au nom de la Ville de Candiac.

23-07-13 AUTORISATION DE SIGNATURES - TRANSACTION ET REÇU-QUITTANCE EMPLOYÉ 1696

CONSIDÉRANT le rapport 2023-0217.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soient approuvées les conditions de la transaction et reçu-quittance à intervenir avec l'employé 1696;

QUE le maire ou le maire suppléant et le directeur général ou la directrice générale adjointe soient autorisés à signer ladite transaction et reçu-quittance, pour et au nom de la Ville de Candiac.





9. **SERVICE DU DÉVELOPPEMENT - BUREAU DE PROJETS**

10. **SERVICE DU DÉVELOPPEMENT - DIVISION
INFRASTRUCTURES**

11. **SERVICE DU DÉVELOPPEMENT - DIVISION
URBANISME**

**23-07-14 APPROBATION - DEMANDES DE P.I.I.A. DU
4 JUILLET 2023**

CONSIDÉRANT le rapport 2023-0225;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité consultatif d'urbanisme
du 4 juillet 2023.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soient approuvés les plans d'implantation et d'intégration
architecturale des demandes suivantes :

PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE POUR MODIFICATION DE PIIA APPROUVÉ			
Approuver la demande de PIIA pour la modification des aménagements paysagers de la berme de sécurité ferroviaire d'un PIIA approuvé dans le cadre du projet de construction d'un bâtiment à usage mixte à l'adresse :			
N° recommandation	Adresse	N° demande PIIA	Condition
CCU-2023-07-033	515, rue des Marronniers	2023-20039	Entrée en vigueur du Règlement 5000-062.

PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE POUR MODIFICATION DE PIIA APPROUVÉ			
Approuver la demande de PIIA pour la modification de la condition prévue pour un camouflage végétal dans le cadre du projet de PIIA approuvé pour la construction d'un bâtiment commercial à l'adresse :			
N° recommandation	Adresse	N° demande PIIA	Condition
CCU-2023-07-034	200, rue de la Sarcelle	2023-20046	s.o.

PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE POUR AGRANDISSEMENT D'UN BÂTIMENT UNIFAMILIAL			
Approuver la demande de PIIA pour l'agrandissement d'un bâtiment résidentiel de structure isolée à l'adresse suivante :			
N° recommandation	Adresse	N° demande PIIA	Condition
CCU-2023-07-038	72, place Jason	2023-20021	s.o.





PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE POUR MODIFICATION DE FAÇADES

Approuver les demandes de PIIA pour les modifications de façades des bâtiments unifamiliaux aux adresses suivantes :

N ^{os} recommandations	Adresses	N ^{os} demandes PIIA	Condition
CCU-2023-07-035	15, avenue de Jaffa	2023-20040	s.o.
CCU-2023-07-040	126, chemin Haendel	2023-20045	s.o.
CCU-2023-07-041	36, avenue de Honfleur	2023-20050	s.o.

23-07-15 DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES

a) Consultation du public sur cette demande :

Monsieur le maire, Normand Dyotte, explique l'objet de la dérogation mineure et demande aux personnes présentes si l'une d'elles désire se faire entendre sur la demande suivante :

- 72, place Jason

Il n'y a aucune intervention.

b) Décision du conseil :

CONSIDÉRANT le rapport 2023-0226 et la recommandation du comité consultatif d'urbanisme.

CONSIDÉRANT la publication de l'avis public de consultation.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soit accordée la dérogation mineure suivante au *Règlement 5000 de zonage* à l'égard de l'immeuble identifié ci-après et faisant partie du cadastre du Québec, circonscription foncière de Laprairie :

72, PLACE JASON LOT 2 092 665 ZONE H-115	
No recommandation	CCU-2023-07-039
Dérogation mineure	<ul style="list-style-type: none">• Une façade latérale de l'agrandissement d'un bâtiment principal adjacent à une rue publique comprenant 0 % de revêtement extérieur en maçonnerie au lieu d'un minimum de 50 %.
Condition	<ul style="list-style-type: none">• Approbation de la demande de PIIA 2023-20021.





Ville de Candiac

23-07-16 AUTORISATION DE SIGNATURES - OFFRE D'ACHAT POUR UNE PARTIE DU LOT 4 314 160 - FUTURE ÉCOLE SECONDAIRE - EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT AFFECTÉ - PROJETS FUTURS

CONSIDÉRANT le rapport 2023-0154;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire du lot 4 314 160 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Laprairie, 9274-0539 Québec inc., consent à vendre à la Ville de Candiac une partie du lot (49 408,7 mètres carrés) afin de permettre la construction d'une future école secondaire.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soit approuvée l'offre d'achat, suivant les modalités soumises aux membres du conseil;

QUE le directeur général ou la directrice des Services juridiques soit autorisé(e) à signer ladite offre d'achat, pour et au nom de la Ville de Candiac;

QUE le maire ou le maire suppléant et la directrice ou la directrice adjointe des Services juridiques soient désignés signataires de l'acte de cession notarié à intervenir, ainsi que tous documents incidents à cet acte, pour et au nom de la Ville de Candiac;

QUE la directrice du Service des finances ou la trésorière adjointe soit autorisée à verser au vendeur un montant de 2 127 323,28 \$, plus les taxes applicables, pour l'acquisition d'une partie du lot identifié à l'offre d'achat;

QUE la Ville assume les frais de cette transaction selon les modalités négociées avec le vendeur et que la directrice des Services juridiques soit autorisée à effectuer toutes les dépenses inhérentes à la réalisation de cette transaction;

QUE soit autorisé le financement dudit montant d'achat à même l'excédent de fonctionnement affecté aux projets futurs.

23-07-17 REPRÉSENTANT AU COMITÉ DE SURVEILLANCE - ÉCOSERVICES TRIA INC.

CONSIDÉRANT le rapport 2023-0227;

CONSIDÉRANT QUE le décret 638-96 autorisant l'agrandissement du dépôt de matériaux secs d'Écoservices Tria inc. exige la formation d'un comité de surveillance, composé notamment d'un représentant de la Ville de Candiac.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :





Ville de Candiac

QUE soit nommé un inspecteur municipal du Service de l'urbanisme à titre de représentant de la Ville de Candiac pour siéger au comité de surveillance du site de dépôt de matériaux secs d'Écoservices Tria inc.;

QUE la désignation de ce représentant, pour la Ville de Candiac, soit reconduite automatiquement chaque année;

QU'un exemplaire de la présente résolution soit transmis à Écoservices Tria inc.

12. SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

23-07-18 OCTROI DE CONTRAT - ESSOUCHAGE DES ARBRES PUBLICS - APPEL D'OFFRES 2317-TP

CONSIDÉRANT le rapport 2023-0211;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de l'appel d'offres public 2317-TP, quatre entreprises ont soumis une proposition.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soit octroyé à Services d'arbres L'Écuyer inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat de travaux d'essouchage des arbres publics, aux prix unitaires et au taux horaire soumis, pour un montant approximatif de 87 400 \$, plus les taxes applicables;

QUE les documents de l'appel d'offres 2317-TP, la soumission et la présente résolution forment la convention liant les parties;

QUE les crédits requis soient puisés à même les fonds disponibles du Règlement d'emprunt 1496.

23-07-19 OCTROI DE CONTRAT - TRAVAUX DE DÉNEIGEMENT - SECTEUR DES D ET DES T - APPEL D'OFFRES 2334-TP

CONSIDÉRANT le rapport 2023-0212;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de l'appel d'offres public 2334-TP, une seule entreprise a soumis une proposition.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soit octroyé à Benny Dangelo Déneigement & Jardinage inc., soumissionnaire conforme, le contrat de déneigement pour le secteur des D et des T, pour la saison 2023-2024, au prix unitaire soumis, pour un montant approximatif de 128 881,20 \$, plus les taxes applicables;





QUE le contrat soit reconduit automatiquement pour les périodes et prix suivants, sous réserve de l'article 1 des clauses techniques du devis :

Périodes	Montants approximatifs plus les taxes applicables
2024-2025	128 881,20 \$
2025-2026	128 881,20 \$

QUE les documents de l'appel d'offres 2334-TP, la soumission et la présente résolution forment la convention liant les parties.

23-07-20 OCTROI DE CONTRAT - COLLECTE, TRANSPORT ET DISPOSITION DES RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX DE L'ÉCOCENTRE - APPEL D'OFFRES 2336-TP

CONSIDÉRANT le rapport 2023-0213;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de l'appel d'offres public 2336-TP, quatre entreprises ont soumis une proposition.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soit octroyé à C.R.I. Environnement inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat de collecte, transport et disposition des résidus domestiques dangereux de l'écocentre, aux prix unitaires soumis, pour un montant approximatif de 24 479,46 \$, plus les taxes applicables, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024;

QUE le contrat soit reconduit automatiquement pour les années 2025 et 2026, sous réserve de l'article 2 des clauses techniques du devis, pour un montant annuel approximatif de 24 479,46 \$, plus les taxes applicables, les prix unitaires étant sujets à ajustements suivant l'IPC de Statistiques Canada pour la région métropolitaine de Montréal, tel que précisé au devis;

QUE les documents de l'appel d'offres 2336-TP, la soumission et la présente résolution forment la convention liant les parties.

23-07-21 REGROUPEMENT D'ACHAT DE L'UMQ - SEL DE DÉGLAÇAGE - APPEL D'OFFRES CS-20232024

CONSIDÉRANT le rapport 2023-0222;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Candiac a autorisé l'Union des municipalités du Québec (UMQ) à procéder à un appel d'offres regroupé (résolution 23-04-27).

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :





QUE la Ville de Candiac prenne acte de l'octroi de contrat CS-20232024, pour la fourniture et la livraison de sel de déglacage des chaussées pour la saison 2023-2024, par l'Union des municipalités du Québec, à Mines Seleine (division de Sel Windsor ltée) pour une quantité de 1 850 t.m., pour un montant de 88,74 \$/t.m. (incluant transport), plus les taxes applicables;

QUE soit autorisé le paiement d'un montant approximatif de 164 169 \$, plus les taxes applicables, à Mines Seleine (division de Sel Windsor ltée).

23-07-22 GRILLE D'ÉVALUATION ET DE PONDÉRATION - GESTION DE FLOTTES DE VÉHICULES - APPEL D'OFFRES 2338-TP

CONSIDÉRANT le rapport 2023-0236.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soit approuvée la grille des critères d'évaluation et de pondération ci-dessous dans le cadre de l'appel d'offres par voie d'invitation 2338-TP pour les services relatifs à l'implantation, l'utilisation et le support relatifs à un logiciel ou à une application de gestion de flottes de véhicules :

GRILLE DES CRITÈRES D'ÉVALUATION ET DE PONDÉRATION	
CRITÈRES	Nombre maximal de points attribués
Fonctionnalités d'utilisation	25
Fonctionnalités de gestion	25
Spécifications techniques	20
Sécurité informatique	15
Services de formation, d'implantation, de support et d'entretien	15
POINTAGE TOTAL INTÉRIMAIRE :	100

13. SERVICE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

14. AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS

23-07-23 AVIS DE MOTION, DÉPÔT ET ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 5000-062 (ZONAGE)

Madame la conseillère Chantal Goyette donne un avis de motion à l'effet que le Règlement 5000-062 sera soumis pour adoption à une séance ultérieure.

Elle dépose ce projet de règlement à la présente séance et une copie est disponible pour consultation du public.





Il est également proposé et unanimement résolu :

QUE soit adopté le premier projet de règlement intitulé : *Règlement 5000-062 modifiant le Règlement 5000 de zonage afin de mettre à jour les mesures de mitigation ferroviaires requises dans la zone H-439 et ajouter de nouvelles mesures visant la zone H-440;*

QUE l'assemblée publique de consultation soit fixée au 21 août 2023, à 20 heures, ou à toute autre date fixée par la directrice des Services juridiques et greffière.

23-07-24 ADOPTION - RÈGLEMENT 1018-002 (PARCS CANINS)

CONSIDÉRANT le rapport 2023-0220;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du Règlement 1018-002 a été donné lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 19 juin 2023 et que, lors de cette même séance, le projet de règlement a été déposé;

CONSIDÉRANT QU'une copie dudit règlement est disponible pour consultation du public.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soit adopté le règlement intitulé : *Règlement 1018-002 modifiant le Règlement relatif aux animaux afin d'abroger l'annexe A portant sur le parc canin.*

23-07-25 ADOPTIONS - RÈGLEMENTS 5000-058 (ZONAGE), 5001-015 (ADMINISTRATION) ET 5005-016 (PERMIS ET CERTIFICATS) - BÂTIMENTS ACCESSOIRES

CONSIDÉRANT le rapport 2023-0231;

CONSIDÉRANT QUE les avis de motion et les dépôts des projets de Règlements 5000-058, 5001-015 et 5005-015 ont été donnés lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 15 mai 2023 et que, lors de cette même séance, le premier projet du Règlement 5000-058 a été adopté;

CONSIDÉRANT QUE ces projets de règlements ont été rendus disponibles pour consultation du public;

CONSIDÉRANT QU'une assemblée publique de consultation a été tenue le 19 juin 2023 pour le Règlement 5000-058 et que le second projet a été adopté et rendu disponible pour consultation du public;

CONSIDÉRANT QU'aucune demande n'a été reçue dans le délai prévu à la suite de la publication de l'avis relatif à une demande de participation à un référendum et que, conséquemment, le Règlement 5000-058 est réputé approuvé par les personnes habiles à voter;





CONSIDÉRANT QU'une copie de chacun des projets de règlements est disponible pour consultation du public.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soient adoptés les règlements suivants :

- *Règlement 5000-058 modifiant le Règlement de zonage afin de revoir l'encadrement des constructions et bâtiments accessoires;*
- *Règlement 5001-015 modifiant le Règlement relatif à l'administration des règlements d'urbanisme afin de revoir les définitions portant sur les bâtiments et constructions accessoires et afin d'ajouter la définition de terrain d'angle dos à dos;*
- *Règlement 5005-016 modifiant le Règlement relatif aux permis et certificats afin de modifier l'obligation d'obtenir un certificat d'autorisation à l'égard de certains bâtiments et constructions accessoires.*

23-07-26 ADOPTIONS - RÈGLEMENT 5000-060 (ZONAGE) ET PROJET DE RÈGLEMENT 5005-017 (PERMIS ET CERTIFICATS)

CONSIDÉRANT le rapport 2023-0232;

CONSIDÉRANT QUE les avis de motion et les dépôts des projets de Règlements 5000-060 et 5005-017 ont été donnés lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 17 avril 2023 et que, lors de cette même séance, le premier projet du Règlement 5000-060 a été adopté;

CONSIDÉRANT QUE ces projets de règlements ont été rendus disponibles pour consultation du public;

CONSIDÉRANT QU'une assemblée publique de consultation a été tenue le 19 juin 2023 pour le Règlement 5000-060 et que le second projet a été adopté et rendu disponible pour consultation du public;

CONSIDÉRANT QU'aucune demande n'a été reçue dans le délai prévu à la suite de la publication de l'avis relatif à une demande de participation à un référendum et que, conséquemment, le Règlement 5000-060 est réputé approuvé par les personnes habiles à voter;

CONSIDÉRANT QU'une copie de chacun des projets de règlements est disponible pour consultation du public.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :





QUE soit adopté le règlement suivant :

- *Règlement 5000-060 modifiant le Règlement 5000 de zonage afin de préciser les travaux assujettis à la mise en place de mesures de mitigation à proximité des voies ferrées et le maintien du nombre déjà conforme de cases de stationnement lors d'un agrandissement;*

QUE soit adopté le projet de règlement intitulé :

- *Règlement 5005-017 modifiant le Règlement 5005 relatif aux permis et certificats afin d'intégrer des exigences additionnelles lors de l'émission des permis et certificats et afin de prolonger la période de validité des permis d'agrandissement et de rénovation majeure.*

15. PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire Normand Dyotte invite les citoyens présents à la période de questions.

Madame Audrey Marois Lippinghof dépose, pour considération du conseil, une pétition demandant à la Ville de résoudre une problématique de vitesse automobile dans son quartier, notamment sur les avenues d'Hochelaga et de Honfleur.

16. LEVÉE DE LA SÉANCE

Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, le maire déclare la séance levée à 20 h 28.


NORMAND DYOTTE
Maire


PASCALE SYNNOTT, avocate
Greffière et directrice

